



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 14^e jour de juillet 2025

Sont présent(es) :

- M. Yves Boyer, maire ;
- Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
- Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
- M. Anthony Mangione, conseiller n°3 ;
- M. Réjean Cousineau, conseiller n°4 ;
- Mme Louise Lussier, conseillère n°5 ;
- M. Denis English, conseiller n°6 ;

Sont aussi présents :

- M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier ;
- M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 juin 2025**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)**
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1. Rapport des interventions du mois de juin 2025**
 - 5.2. Adoption de l'an 12 du schéma de couverture de risque**
- 6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 14 juillet 2025**
 - 6.2. Faits saillants du rapport financier 2024**
 - 6.3. Soutien financier pour un projet structurant d'habitation pour aînés**
 - 6.4. Autorisation de signature d'une promesse d'achat et du contrat de vente entre la municipalité et la Fabrique**
- 7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**
 - 7.1. Projet de Règlement no 290-5 relatif à la régie interne et à la procédure d'assemblée du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington**
 - 7.2. Projet de règlement no 314-4 autorisant le fonds de roulement**
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Rapport des permis du mois de juin 2025**
 - 8.2. Demande de dérogation mineure DM 2025-05-01**
 - 8.3. Demande de dérogation mineure DM 2025-05-02**
 - 8.4. Demande de dérogation mineure DM 2025-05-03**
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Rapport des principaux travaux du mois de juin 2025**
 - 9.2. Contrat de gré à gré pour l'acquisition de sel de déglçage pour la saison 2025-2026 - Compass Minerals Canada Corp.**
- 10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**
- 11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 14.1. Levée de la séance**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-07-099 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Louise Lussier que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 14 juillet 2025.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

és. : 2025-07-100 **LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2025-07-101 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 juin 2025**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 11 juillet 2025** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de juin 2025

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de juin 2025 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Chef aux opérations :

Premier Répondant	24
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	73 heures
Autre et bénévolat	18 heures
Intervention	49
Entraide	16
Officier garde régional	187 heures

Rés. : 2025-07-102 **5.2. Adoption de l'an 12 du schéma de couverture de risque**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent produire un rapport d'activités annuel tel que prescrit par l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'approuver le rapport d'activités annuel de mise en œuvre 2024 (an 12) du SCRI soumis.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2025-07-102 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 14 juillet 2025

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 14 juillet 2025 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les comptes ajoutés et à payer du mois de juin soient acceptés au montant de **177 422,17 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Dépôt

6.2. Faits saillants du rapport financier 2024

Les états financiers 2024 ont été vérifiés et déposés par la firme *BEAULIEU ET ASSOCIÉS CPA INC.*, en date du 9 juin 2025. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la loi, établi les états financiers de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans son rapport d'auditeur indépendant est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité Saint-Patrice-de-Sherrington au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers audités au 31 décembre 2024 indiquent des revenus de fonctionnement de 4 583 707 \$. Les différentes charges (dépenses), incluant l'amortissement des immobilisations réelles d'un montant de 690 038 \$, représentent un total de 4 601 303 \$. Les ajustements fiscaux représentent quant à eux 379 808 \$, pour conclure l'exercice financier avec un excédent de fonctionnement de 362 212 \$. Prendre note que dans cet excédent, il y a eu un transfert de nos surplus affectés non utilisés de 97 451 \$ dans le surplus de fonctionnement. Ce montant a contribué à augmenter notre excédent, qui était à la base 264 761 \$.

Revenus de fonctionnement	4 583 707 \$
Charges (dépenses)	4 601 303 \$
Ajustements fiscaux	379 808 \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	362 212 \$

L'analyse des surplus de la municipalité indique que celle-ci dispose d'un montant de liquidité de **1 481 384 \$** au 31 décembre 2024, dont la répartition se décompose comme suit :

- 1 143 033 \$ de surplus libres ;
- 83 860 \$ de surplus affectés ;
- 254 491 \$ de fonds réservés.

Cela représente une trésorerie disponible de près de 32,31 % (il est recommandé aux municipalités de disposer d'au moins 20 % de liquidité disponible).

EXPLICATIONS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

Une saine et rigoureuse gestion des finances de la municipalité a permis de réaliser en quasi-totalité les projets identifiés lors de l'établissement des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024.

Pour rappel, dans le cas où il n'est pas possible pour diverses raisons de réaliser des projets inscrits au budget, des affectations permettent de reporter ces derniers sans que cela induise une taxation supplémentaire pour les citoyens.

L'exercice 2024 aura été exceptionnel dans la mesure où la municipalité a réalisé d'importants investissements.

Voici quelques-uns des investissements en immobilisations réalisés en 2024 (incluant les taxes) :

Achat de l'immeuble de la caisse Desjardins	405 821 \$
2 ponceaux rue Saint-Pierre Ouest	210 029 \$
2 ponceaux rang Sainte-Mélanie	135 838 \$
Bordure rue Lussier/rue Saint-Patrice	74 704 \$
Camion Chevrolet Silverado 2024	57 415 \$

Équipement informatique (serveur)
Achat de balançoires

10 034 \$
7 978 \$

Rés.: 2025-07-103 6.3. Soutien financier pour un projet structurant d'habitation pour aînés

CONSIDÉRANT la sollicitation de L'OBNL - Havre des Sages pour une aide financière dans le cadre de la mise en place d'une résidence pour aînés dans notre région ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme agit pour répondre à ce besoin croissant et qu'ils ont entrepris de développer un projet d'habitation novateur, enraciné dans la réalité et les besoins de notre communauté ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'accorder une aide financière d'un montant de 1000 \$ à l'organisme l'OBNL - Havre des Sages pour ses activités.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2025-07-104 6.4. Autorisation de signature d'une promesse d'achat et du contrat de vente entre la municipalité et la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite acquérir un immeuble situé aux 230 et 234, rue Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le diocèse et la municipalité en vue de la subdivision et de la vente des immeubles situés sur le lot 6 507 378, circonscription foncière de Saint-Jean, à Saint-Patrice-de-Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé, d'une superficie de 7 375,4 m², avec bâtiment érigé, est situé au coeur du noyau villageois sur le lot 6 507 378 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la subdivision dudit lot exige l'intervention d'un arpenteur-géomètre et que la municipalité s'engage à mandater, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour procéder à la subdivision dudit lot afin de permettre l'acquisition de deux lots distincts ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS le conseil municipal autorise M. Yves Boyer, maire, et M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier, à conclure, pour et au nom de la municipalité, l'achat de l'immeuble situé aux 230 et 234, rue Saint-Patrice, dont les numéros de lot seront déterminés suite à la subdivision, pour la somme de 250 000 \$ tel que stipulé dans la promesse d'achat ET à signer tous les documents requis, notamment la promesse d'achat et l'acte de vente, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Avis de motion 7.1. Projet de Règlement no 290-5 relatif à la régie interne et à la procédure d'assemblée du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington

AVIS DE MOTION est déposé par Mélodie Boissy, conseillère, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement no 290-5 relatif à la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal. Ce projet de règlement a pour but de retirer l'article 8 relatif aux appareils d'enregistrement.

Avis de motion 7.2. Projet de règlement no 314-4 autorisant le fonds de roulement

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Anthony Mangione, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement abrogeant tout règlement municipal relatif au fonds de roulement sera adopté afin d'amender l'article 7 qui fixe le montant du fonds de roulement. De ce fait, l'intention de la municipalité est d'augmenter, tel qu'il est autorisé par la loi, le fonds jusqu'à 800 000 \$ en y affectant une partie des surplus libres de l'actuel exercice financier.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de juin 2025

Durant le mois de juin 2025, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Captage d'eau	2
Rénovation/modification bâtiment principal	1

Agrandissement	1
Installation sanitaire	2
Nouvelle construction (non résidentiel)	1
Bâtiment accessoire	1
Démolition	2

Rés. : 2025-07-105 8.2. Demande de dérogation mineure DM 2025-05-01

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2025-05-01 pour la construction d'un bâtiment principal commercial a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement (A19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est dérogatoire au règlement de zonage 308, particulièrement à grille de zonage C-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Coffrage Beaugard inc. est l'unique propriétaire de l'immeuble

CONSIDÉRANT QUE le projet serait dérogatoire à la disposition mentionnant une marge de recul de 3 mètres des limites de lot arrière ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite implanter son bâtiment principal commercial à 1,83 mètre des limites de propriété arrière, soit 1,17 mètre inférieur à la grille de zonage C-1 du règlement de zonage 308-10 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment aurait une superficie de 345,6 mètres carrés ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE d'accepter la demande de dérogation mineure no DM 2025-05-01 visant à construire un bâtiment principal commercial de 345,6 mètres carrés, situé à 1,17 mètre de la marge de recul arrière sur le lot 5 159 976.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2025-07-106 8.3. Demande de dérogation mineure DM 2025-05-02

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2025-05-02 pour la construction d'un garage attaché avec un abri d'auto permanent a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement (A19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est dérogatoire au règlement de zonage 308-10, particulièrement à l'article 74 portant sur les garages résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire, Marie-Claude Lessard est copropriétaire de l'immeuble et prévoit construire un garage attaché au bâtiment résidentiel principal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait dérogatoire à la disposition mentionnant que la hauteur maximale permise est la même que celle du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a présentement une hauteur de 5,33 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à construire un garage attaché et un abri d'auto permanent d'une hauteur de 5,54 mètres, soit 0,21 mètre plus haut que le bâtiment principal résidentiel existant ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE d'accepter la demande de dérogation mineure n° DM2025-05-02 visant à construire un garage attaché avec abri d'auto et serait 0,21 mètre plus haut que le bâtiment résidentiel principal sur le lot 5 647 526.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2025-07-107 8.4. Demande de dérogation mineure DM 2025-05-03

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2025-05-03 pour le morcellement et le lotissement de deux cadastres sur le lot existant 5 160 044 a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement (A19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est dérogatoire au règlement de lotissement 304, particulièrement à l'article 21 portant sur les Dimensions minimales des lots ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Stéphane Boyer est copropriétaire de l'immeuble et prévoit subdiviser son lot afin de créer un nouveau lot constructible pour un bâtiment résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait dérogatoire à la disposition mentionnant que les lots à l'intérieur du périmètre urbain, en corridor riverain qui exige 1875 mètres carrés minimum ;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau se retrouve de l'autre côté de la rue Saint-Patrice et que plusieurs lots avoisinants ont une superficie inférieure à 1875 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit revoir les normes minimales de lotissement avec un cadre normatif découlant des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le premier lot crée, 6 654 851 aurait une superficie non conforme de 1400,00 mètres carrés avec un frontage de 110,88 mètres et une profondeur de 22,46 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième lot crée, 6 654 852 aurait une superficie non conforme de 1053,00 mètres carrés avec un frontage de 29,31 mètres et une profondeur de 33,46 mètres ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE d'accepter la demande de dérogation mineure n° DM 2025-03-05 visant à morceler et cadastrer deux lots (6 654 851 et 6 654 852) dans le périmètre urbain ayant une superficie non conforme dans le but d'y construire minimalement un logement et serait dérogatoire de 475 mètres carrés pour le lot 6 654 851 et dérogatoire de 822 mètres carrés pour le lot 6 654 852.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de juin 2025

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Peinture des dos d'âne dans les rues du village
- Fabrication de base de béton pour une balançoire et support à vélo
- Fauchage de la première coupe des chemins+coupe bordure autour des pancartes
- Réparation de pancarte
- Réparation de nid de poule
- Arrosage des fleurs
- Excavation au parc pour modifier le sentier piétonnier
- Préparation et excavation de la passerelle piétonnière Murray/O'Meara
- Installation d'un filet de protection entre CPE et terrain de soccer
- Entretiens des parcs
- Coupe d'arbres brisés tomber dans le chemin suite aux grands vents
- Nettoyage avec le balai mécaniser de la piste cyclable

Rés. : 2025-07-108 9.2. **Contrat de gré à gré pour l'acquisition de sel de déglçage pour la saison 2025-2026 - Compass Minerals Canada Corp.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir du sel de déglçage pour être en mesure d'effectuer les opérations de déneigement en période hivernale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Compass Minerals Canada Corp.* reçue en date du mois de juin 2025 ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter l'offre de service de la compagnie *Compass Minerals Canada Corp.* pour un contrat de gré à gré pour la fourniture et le transport de sel à glace en vrac pour une quantité totale estimée à 400 tonnes et pour un coût unitaire de 108,11 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Aucun point.

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2025-07-109 14.1. Levée de la séance

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PAR Réjean Cousineau ET APPUYÉ PAR Mélodie Boissy que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 14 juillet 2025 à 19 h 15.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	<input type="radio"/>	N° 5 - Mme Louise Lussier	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	<input type="radio"/>	N° 6 - M. Denis English	<input type="radio"/>	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	<input type="radio"/>	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	<input type="radio"/>	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2025.